



## PROCES VERBAL SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 01 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 01 juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 26 Juin 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard RICHARD, Maire.

Présents :

|                 |                    |                    |                 |
|-----------------|--------------------|--------------------|-----------------|
| Gérard Richard  | Jacqueline Manceau | Evelyne Chevallier | Alain Chauvin   |
| Philippe Bourin | Joel Chalumeau     | Thierry Métivier   | Xavier Bonifait |
| David Gasior    | Mickaël Fournier   | Gaëlle Veille      | Pascale Durfort |
| Cécile Hoffmann |                    |                    |                 |

**Absent excusé :**

**13 membres du conseil présents / 13 membres du conseil votants  
QUORUM ATTEINT**

**A été élue Secrétaire de séance :** Jacqueline Manceau

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Bâtiment 6 place de la mairie : choix offres d'acquisition
2. Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération concernant le choix des huisseries 15 avenue du Mans.

En préambule, Monsieur le Maire annonce qu'il a convoqué le Conseil Municipal en session extraordinaire afin de traiter d'un sujet suivant l'alinéa 4 de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire rend compte de l'urgence de l'ouverture de la séance du Conseil Municipal qui se prononce sur la réalité de l'urgence et peut décider s'il désapprouve à la majorité l'initiative du Maire, le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour dans une séance ultérieure.

Comme mentionné dans la convocation, le sujet est de choisir l'acquéreur pour la maison 6 place de la mairie – deux propositions.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la tenue de la séance.

### **DEMANDE DE REUNION A HUIS CLOS**

#### **Délibération 2025-43**

En vertu des dispositions de l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider qu'une séance ne sera pas publique et qu'il siègera à huis clos.

Ainsi à la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présentes ou représentés du recours au huis clos.

Compte tenu du caractère, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser la poursuite de la séance à huis clos

Vu l'article L.2121-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de réunion à huis clos formulée par Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal est invité à autoriser la poursuite de la séance de Conseil Municipal à huis clos,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité.

### **BATIMENT 6 PLACE DE LA MAIRIE : PRESENTATION OFFRES ACQUISITION Délibération n°2025-44**

Monsieur le Maire présente deux propositions d'acquisition pour le bâtiment 6 place de la mairie au prix de 35 000 € soit :

- Marie-Claire Bretonneau
- Olivier Lesaffre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (Bretonneau : 5 voix, Lesaffre : 8 voix) d' :

- ✚ Approuver la cession du bien 6 place de la mairie sur la parcelle cadastré AB 129
- ✚ Accepter l'offre présenté par Monsieur Lesaffre
- ✚ Autoriser Monsieur le Maire à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents, notamment le compromis et l'acte de vente

### **DEVIS CHANGEMENT HUISSERIES 15 AVENUE DU MANS Délibération n°2025-45**

Alain Chauvin donne lecture des devis concernant les changements des huisseries avec volet roulant intégré

A savoir :

- |                         |                 |
|-------------------------|-----------------|
| ➤ Entreprise BF Concept | 16 092.96 € TTC |
| ➤ Entreprise A. Raffert | 15 735.00 € TTC |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'Entreprise BF Concept pour un montant de 16 092.96 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le dit devis.

Ces dépenses seront mandatées en investissement à l'article 21532 sur le budget 2025.

La séance est clôturée à 21h00